



## Renseignements pour accident du travail

Par **Moris jessica**, le **20/10/2016** à **03:17**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de travail en août 2007 ( friteuse qui a explosé sur moi) je viens de m'apercevoir en feuilletant mon dossier que ni la Cpm ni mon employeur ne m'avait indemnisé et même versé mon salaire en intégralité pour ce mois ci. Je n'ai aussi vu ni médecin de la CPAM ni été convoqué pour évoquer un taux d'IPP. Puis je encore faire quelque chose? Que dois-je faire ? Bien cordialement

Par **maryline 5**, le **23/10/2016** à **15:38**

je suis pompier militaire à paris suite à un accident de travail je ne peux poursuivre mon activité que dois-je faire je suis en arret depuis 2ans.

Par **miyako**, le **08/11/2016** à **08:05**

Bonsoir,

Pour Moris jessica

Renseignez vous auprès d'un avocat, car je pense que la prescription de 2 ans ne s'applique pas à votre cas et que l'employeur peut être poursuivi

Pour Maryline 5

Vous avez un statut de militaire et cela devrait être prévu dans votre statut (réforme avec pension )

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Moris jessica**, le **08/11/2016** à **11:36**

Merci pour votre réponse Miyako je vais aller me renseigner merci beaucoup